

ÉTÉ 2024



HORAIRE

Lundi au Jeudi : 8h30 à 12h00

13h00 à 16h00

Vendredi : 8h30 à 12h00

Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture : 418 876-4730

À LIRE

1. Mot de la direction
2. Service administration et finances
3. Service aux immeubles
5. Service à la clientèle
9. Animation communautaire
14. Recette estivale
15. Coloriage estival
16. Comité Vas-y





MOT DE LA DIRECTION

Par Lyne Juneau, directrice générale

Lyne Juneau

Chers locataires,

L'été est enfin arrivé ! Profitez de la belle température pour fleurir vos balcons et y planter de beaux plants de tomates afin d'embellir votre environnement. Je vous invite également à participer aux différentes activités et spectacles offerts gratuitement dans plusieurs villes de notre belle MRC de Portneuf. Abonnez-vous à notre page Facebook où nous partagerons un maximum d'informations.

Nous vous encourageons à faire preuve de tolérance, de bienveillance et de respect durant cette belle saison. Soyez prudents et amusez-vous !

Il ne reste plus que quelques jours avant le 1er juillet, notre équipe travaille fort pour produire toutes les reconductions de baux à temps. Nous tenons à remercier tous les locataires qui ont fourni leur preuve de revenu. Pour les quelques retardataires, c'est le moment de vous mettre en action.

Passez un excellent été !

Bien à vous,

Lyne Juneau
Directrice générale



SERVICE ADMINISTRATION ET FINANCES

Vacances estivales

Les vacances arrivent à grands pas pour notre personnel ! Avant de vous déplacer à nos bureaux, nous vous recommandons de téléphoner afin de vous assurer qu'un membre de l'équipe est sur place. Il se peut également que les vacances des membres de l'équipe de l'OMHGP occasionnent quelques délais au niveau du temps de réponse, nous vous remercions de votre compréhension. En cas d'urgence en dehors des heures de bureau, veuillez téléphoner au 418-876-4730.



SERVICE AUX IMMEUBLES



Petits rappels

- Pour les locataires de jumelés famille, n'oubliez pas de vider vos margelles régulièrement afin d'éviter l'accumulation de débris.
- Bien penser à fermer vos fenêtres en cas de pluie ou lorsque vous quittez l'appartement afin d'éviter que la pluie entre dans l'appartement et cause des dommages à la structure du bâtiment.
- Pour les locataires qui ont des chiens, il est important de ramasser les selles de ceux-ci au fur et à mesure dans le but de garder les espaces propres. D'ailleurs, aucun chien doit se trouver à l'extérieur sans surveillance.
- Si vous avez un changement dans votre état physique ou médical, veuillez nous aviser afin que les pompiers puissent bien répondre à vos besoins en cas d'évacuation.
- Pour les locataires qui ont des airs climatisés portatifs, veuillez vous assurer de vider votre contenant récupérant l'eau du boyau d'évacuation du conduit régulièrement, afin de ne pas avoir de débordement causé par l'eau.
- Utilisation sécuritaire des barboteuses :
 - Toujours les vider le soir
 - Ne jamais les laisser sans surveillance
 - Supervision par un adulte requise
 - Référence au guide du locataire pour plus d'informations

Merci pour votre habituelle collaboration.



Rappel du tri de déchets

Voici un rappel du tri des déchets selon les bacs : composte, recyclage et déchets.

Matières recyclables (bac vert ou bleu)

Papiers et cartons : Feuilles de papier, journaux, circulaires, sacs en papier, boîtes, factures, carton d'oeuf, etc.

Plastique 1, 2, 3, 4, 5 et 7 : Bouteilles d'eau/ de boissons, pots et bouchons, sacs pour produits alimentaires, contenants pour fruits/produits de beauté/entretien ménager, sacs de plastique, etc.

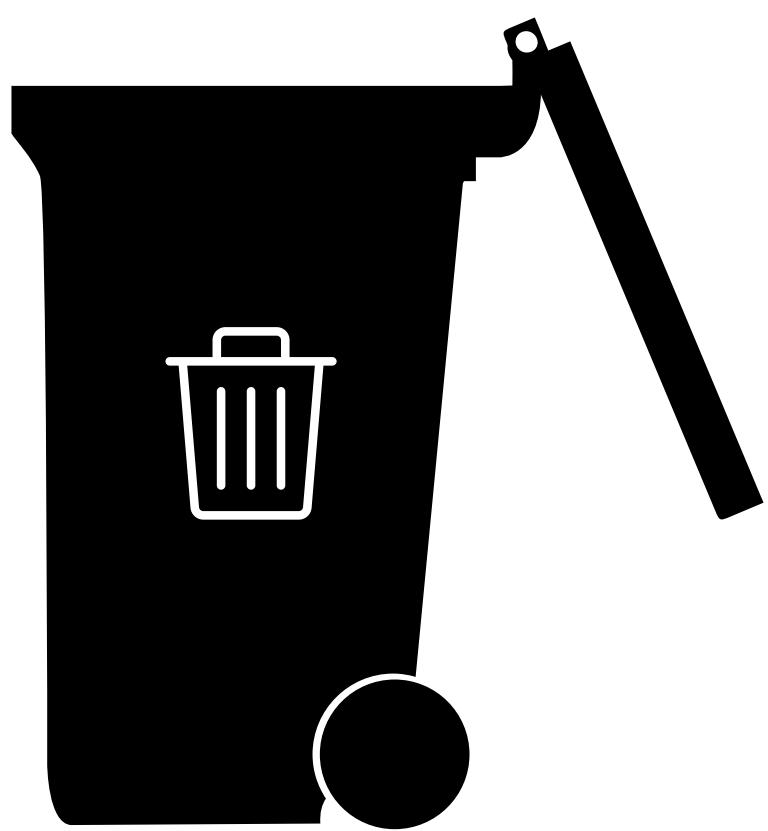
Métaux : Boîtes de conserve, canettes non consignées au Québec, contenants d'aluminium, etc.

Verre : Bouteilles de verre (vin, huile, vinaigre, etc.), pots pour aliments (cornichons, salsa, betteraves, etc.).

Matières résiduelles (bac noir ou gris)

Déchets non réutilisables : Papier ciré, les ampoules, la porcelaine, la styromousse ainsi que certains sacs de plastique.

À noter que, malheureusement, pour des raisons d'entretien et de danger de vermine accru, l'OMHGP a pris la décision de ne pas avoir de bac de compostage.



SERVICE À LA CLIENTÈLE

Nouveaux employés dans l'équipe de l'OMHGP

Vous entendez une nouvelle voix au téléphone lorsque vous téléphonez? C'est notre nouvelle agente de secrétariat, Marie-Claude Dupuis, qui est maintenant à la réception de l'OMHGP depuis le mois de mars dernier.

Nous avons également accueilli dans l'équipe Magalie Allard, notre nouvelle animatrice communautaire et soutien à la clientèle depuis le mois de mars en remplacement de Danie Harvey.

Bienvenue mesdames ! L'équipe est très contente de votre arrivée.

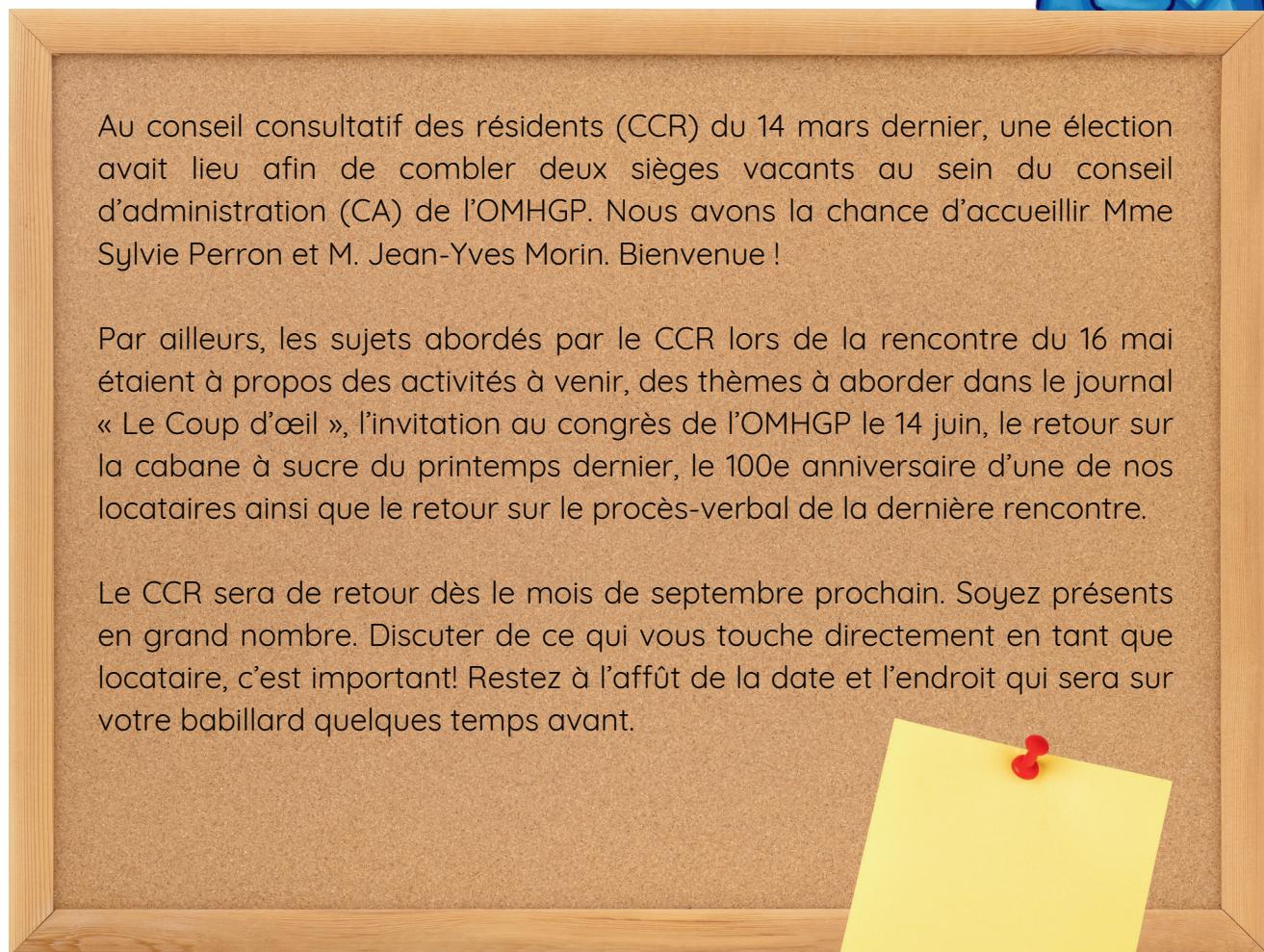
Les nouvelles du CCR



Au conseil consultatif des résidents (CCR) du 14 mars dernier, une élection avait lieu afin de combler deux sièges vacants au sein du conseil d'administration (CA) de l'OMHGP. Nous avons la chance d'accueillir Mme Sylvie Perron et M. Jean-Yves Morin. Bienvenue !

Par ailleurs, les sujets abordés par le CCR lors de la rencontre du 16 mai étaient à propos des activités à venir, des thèmes à aborder dans le journal « Le Coup d'œil », l'invitation au congrès de l'OMHGP le 14 juin, le retour sur la cabane à sucre du printemps dernier, le 100e anniversaire d'une de nos locataires ainsi que le retour sur le procès-verbal de la dernière rencontre.

Le CCR sera de retour dès le mois de septembre prochain. Soyez présents en grand nombre. Discuter de ce qui vous touche directement en tant que locataire, c'est important! Restez à l'affût de la date et l'endroit qui sera sur votre babillard quelques temps avant.



Dernière journée à Danie Harvey

Voici un souvenir de la dernière journée à Danie Harvey au soutien à la clientèle à la résidence Papillon des Jardins à St-Basile.



Bonne chance Danie dans tes nouvelles fonctions et merci encore une fois pour ton dévouement et excellent travail auprès des locataires de l'OMHGP.



Aide aux devoirs

Un nouveau projet a vu le jour à la Place du moulin à St-Raymond, l'aide aux devoirs! Les locataires de l'immeuble aînés donnent de l'aide aux devoirs aux enfants des jumelés famille. L'aide aux devoirs permet de briser l'isolement chez les aînés et donne un coup de main aux familles en même temps. Tout le monde est gagnant !

Nous aimerions savoir si d'autres locataires au sein de l'OMHGP seraient intéressés à l'aide aux devoirs. Si vous êtes locataires des municipalités de St-Basile, Donnacona, St-Marc-Des-Carrières, St-Raymond ou St-Léonard et êtes intéressés à donner de l'aide aux devoirs ou en recevoir, écrivez-nous au animation@omhgp.com ou téléphonez au 418-284-0016 poste 6. Nous pourrons prendre votre nom en note et faciliter le jumelage entre vous.



Aide alimentaire

Il est possible que l'OMHGP reçoive des surplus alimentaires provenant de différents organismes sur le territoire de Portneuf. Lorsque les dons arrivent, nous devons ensuite les distribuer parmi tous les locataires dans les municipalités sur le territoire de Portneuf.

Afin de nous aider à distribuer les dons, nous avons besoin d'une ou deux personnes par immeuble. Cela consiste à prendre rendez-vous avec la personne qui fera la livraison et ensuite, partager de façon équitable entre tous les autres locataires de votre immeuble ou de votre rue (dans le cas des jumelés famille). Si vous êtes intéressés, vous pouvez envoyer un courriel à animation@omhgp.com ou par téléphone au 418-284-0016 poste 6.



Concours de balcons fleuris

Avec l'arrivée du beau temps, c'est l'occasion idéal pour un concours de balcon fleuris. Le concours est organisé dans quelques offices municipaux d'habitations et même quelques villes afin d'encourager les habitants à embellir leurs balcons de fleurs, de légumes ou même de plantes.

Voici comment vous inscrire au concours :

1. Remplir le coupon de participation au concours de balcons fleuris 2024 ci-dessous.
2. Nous le faire parvenir par le courrier interne de votre immeuble ou à l'adresse courriel suivante : info@omhgp.com avant le 1er septembre 2024.

À noter que les fleurs de plastique ne sont pas acceptées pour le concours de balcon fleuris. Si vous avez une photo de votre balcon, n'hésitez pas à nous l'envoyer, nous aimons toujours voir vos beaux aménagements.

Un tirage au sort aura lieu afin de déterminer les gagnants. Les prix seront 3 cartes cadeaux dont deux d'une valeur de 50\$ et une de 100\$. Les gagnants seront contactés directement dans la semaine du 2 septembre.



Coupon de participation au concours de balcons fleuris 2024

Nom : _____

Ville : _____

Numéro de téléphone : _____



ANIMATION COMMUNAUTAIRE

Cabane à sucre

Au printemps dernier, une sortie à la cabane à sucre a eu lieu regroupant les locataires de tous les immeubles de l'OMHGP. Nous souhaitons remercier chacun d'entre vous pour votre présence, ce dîner a été un véritable succès grâce à vous tous! Votre participation et votre enthousiasme lors de la sortie a grandement contribués au succès de cette journée. Nous sommes ravis d'avoir partagé avec vous ce moment chaleureux et convivial. Nous espérons que cette sortie vous a permis de redécouvrir la saison des sucres et que vous gardez de beaux souvenirs de cette journée. En espérant vous retrouver lors de nos prochains événements ou sorties. Voici des souvenirs de cet événement.



Cuisine collective

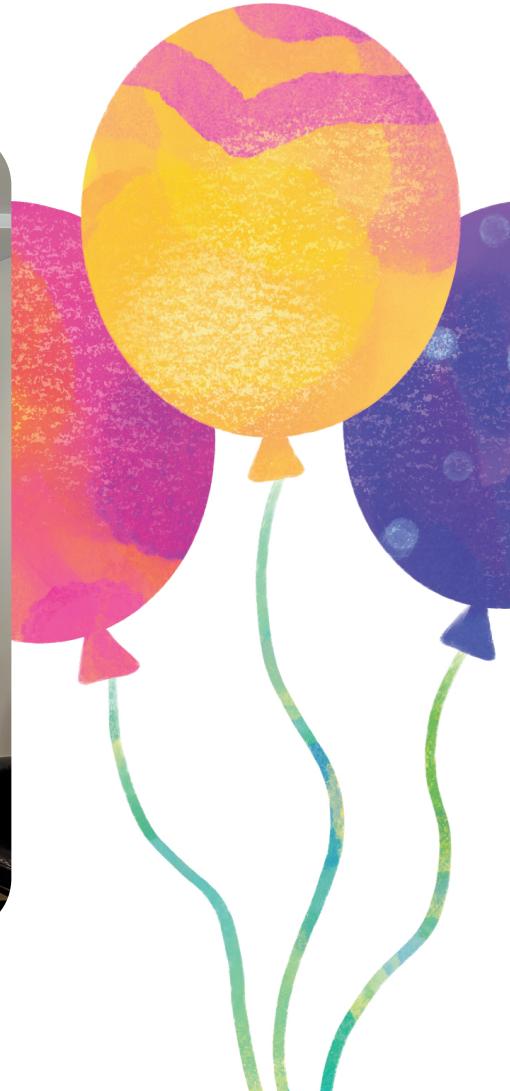
La cuisine collective se poursuit pour trois immeubles de notre territoire. Voici quelques plats et dessert qu'ils ont concoctés. Merci à tous les participants, c'est toujours un plaisir de cuisiner ensemble.





100e anniversaire !

Nous avons eu la chance de participer à la célébration d'une de nos locataires, Mme Louise Gauthier, demeurant au Pavillon Alcide-Rochette, à St-Marc-Des-Carrières, qui a fêté son 100e anniversaire ce 12 juin dernier. Joyeux anniversaire Mme Gauthier! Merci à tous les locataires présents.



Club de marche

Voici les membres du club de marche de la résidence Papillon des Jardins de Saint-Basile! La marche est une excellente activité pour maintenir la forme physique et favoriser le bien-être mental.



Envie de rejoindre le CCR ? (Comité consultatif des résidents)

Nous sommes à la recherche de nouveaux membres pour notre CCR. Rejoindre le comité, c'est bien plus qu'un engagement : c'est une opportunité de transformer votre lieu de vie en un espace dynamique et accueillant. En vous investissant, vous pourrez non seulement influencer la qualité de vie de votre communauté, mais aussi rencontrer des voisins passionnés et vivre des moments conviviaux. Vous pourrez participer à la prise de décisions concernant les projets en cours. Nous serions ravis d'avoir un représentant dans chaque bloc.

Faites le premier pas pour contribuer à un environnement où chacun se sent chez soi. Ensemble, créons un avenir meilleur pour notre quartier.

Si vous souhaitez plus de renseignements n'hésitez pas à communiquer avec Laurence au 418-284-0016 #6 ou Magalie au 418-284-0016 #4

Sorties à petits prix dans la région

Chute de la marmite

Les Chutes de la Marmite sont depuis longtemps un des plus grands attraits touristiques de Rivière-à-Pierre. Très beau sentier pédestre de niveau facile (pour tous) d'une distance approximative de 1 km. Tables à pique-nique et aires de collation, ce bel endroit propose un paysage magnifique et un accès facile et rapide à la nature Ripierroise.

<https://riviereapierre.com/attractions-touristiques/>

Site d'interprétation de la passe migratoire de la Jacques-Cartier



Du 21 juin au 26 août 2024

Horaire des visites guidées
11h - 13h - 15h30

Le site de la passe migratoire de la Jacques-Cartier permet d'observer les saumons en migration par le biais de fenêtres d'observation aménagées de manière à ce que les visiteurs aient l'impression de se retrouver sous l'eau, avec eux dans la rivière. Les infrastructures d'accueil permettent d'offrir aux visiteurs une expérience unique et immersive dans l'univers du saumon. Initialement inauguré en 1998, la CBJC souhaite faire de ce site une vitrine incontournable de mise en valeur de la rivière Jacques-Cartier et de son espèce emblématique : le saumon atlantique.

<https://www.cbjc.org/passe-migratoire/>

Atelier de création de bâton de marche

Le mercredi 3 juillet, le 17 juillet ou le 31 juillet de 9h30 à 11h venez vivre un atelier unique où vous pourrez créer, peindre et décorer votre propre bâton de marche avec l'aide de Christine et Judith. Inscription obligatoire au 418-462-0909 ou par courriel : christine.genest@telus.net



RECETTE ESTIVALE

Tarte aux fraises

Ingédients

- Fraises 900 g (environ 2 lb), coupées en quatre
- Sucre 80 ml (1/3 de tasse)
- Sucre d'érable 80 ml (1/3 de tasse)
- Fécule de maïs 60 ml (1/4 de tasse)
- Pâte à tarte 450 g (1 lb)

Prévoir aussi :

- 1 oeuf battu

Facultatif :

- 15 ml (1 c. à soupe) de sucre en cristaux



Préparation

- Préchauffer le four à 190 °C (375 °F).
- Dans une casserole, mélanger les fraises avec le sucre et le sucre d'érable. Porter à ébullition, puis laisser mijoter 5 minutes en remuant.
- Délayer la féculle de maïs dans un peu d'eau froide. Incorporer graduellement à la préparation aux fraises en remuant, jusqu'à épaississement. Retirer du feu et laisser tiédir.
- Sur une surface farinée, abaisser les trois quarts de la pâte à tarte en un cercle de 25 cm (10 po) de diamètre. Déposer l'abaisse dans une assiette à tarte de 20 cm (8 po) de diamètre.
- Abaisser le reste de la pâte en un carré de 20 cm (8 po). Couper huit bandes de pâte de 2,5 cm (1 po) de largeur dans le carré.
- Verser la préparation aux fraises dans l'abaisse à tarte. Égaliser la surface. Couvrir de bandes de pâte de manière à former un treillis. Badigeonner la pâte d'oeuf battu. Si désiré, saupoudrer de sucre en cristaux.
- Cuire au four de 40 à 45 minutes, jusqu'à ce que la pâte soit dorée.

COLORIAGE ESTIVAL





LE COMITÉ VAS-Y, UNE VÉRITABLE RESSOURCE POUR LA COMMUNAUTÉ !

À Saint-Raymond, le **Comité Vas-y** est **symbole** de solidarité et d'entraide. Depuis notre création en 1980, nous nous engageons à **améliorer la qualité de vie de notre communauté** grâce à une multitude de **services bienveillants**.



ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT SOINS DE SANTÉ ET COMMISSIONS



LIVRAISON DE POPOTE ROULANTE ET D'ÉPICERIE



PRÉPARATION DE RAPPORTS D'IMPÔT



PRÊT DE MATÉRIEL ORTHOPÉDIQUE (court et long terme)



AIDE AUX FORMULAIRES ADMINISTRATIFS



LE MARCHAND DE LUNETTE



APPELS ET VISITES D'AMITIÉ

Rejoignez l'équipe dynamique du Comité Vas-y et participez à notre initiative d'entraide, en tant que **bénévole et/ou comme usager** de nos services. **Offrez réconfort, espoir et soutien à ceux qui en ont besoin pour contribuer à la vie de la communauté.** Plus nous aurons de bénévoles, mieux nous pourrons nous entraider.

CONTACTEZ-NOUS : Pour en savoir plus ou pour bénéficier de nos services, Hélène Simard 418-283-2778 ou 418-337-4454 poste 223 ou par courriel à servicesamitie@comitevas-y.org. Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



LE COMITÉ VAS-Y, PRÉSENT POUR VOUS !



SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPELS IMPORTANTS!

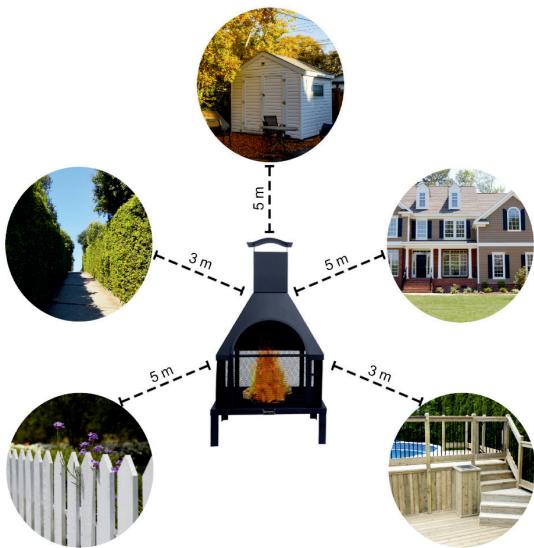


Feux extérieurs

Il est interdit d'allumer des feux sur le territoire de la municipalité à moins d'utiliser un foyer extérieur conforme afin d'éviter tout danger de propagation du feu.

Votre foyer extérieur doit être fabriqué d'un matériau incombustible (pierres, brique, etc.) et muni d'un pare-étincelles. La hauteur maximale autorisée du foyer est de 2 m à partir du sol. Il doit être installé sur une dalle de béton au sol ou sur une structure similaire.

Votre foyer extérieur doit être installé à au moins 5 m des limites de propriété et de tout bâtiment (maison, garage, cabanon, etc.). Il doit aussi être placé à au moins 3 m de tous matériaux combustibles (patio, piscine, etc.) comprenant la végétation (arbres, haies, etc.).



Rappelons que seul le bois sec, non teint, non peint, non traité et non souillé doit servir de matière combustible. Toutes autres matières (pneus, plastique, déchets, etc.) sont prohibées.

Il est interdit d'allumer un feu dans un foyer extérieur lorsque la vélocité du vent est supérieure à 20 km/h et/ou que l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU est d'élévé à extrême.



Feux d'artifice d'usage domestique

Même si des pièces pyrotechniques sont en vente au dépanneur du coin, leur utilisation demeure un danger. Elles doivent être manipulées, transportées et utilisées de façon sécuritaire par une personne de 18 ans ou plus.

Quelques exigences à respecter!

Choisir un site extérieur de 30 m x 30 m, dégagé de tous obstacles (arbres, bâtiment, lignes électriques, etc.);

S'assurer que le site est libre de tout matériau (débris, objet, végétation, etc.) pouvant constituer un risque d'incendie;

S'assurer d'avoir à portée de main des seaux d'eau, un extincteur ou un boyau d'arrosage prêt;

Garder les spectateurs à au moins 20 m des pièces pyrotechniques;

S'assurer que la vitesse des vents est inférieure à 30 km/h et qu'aucune restriction de la SOPFEU n'est en vigueur;

Respecter les instructions du manufacturier et les conditions d'utilisation sécuritaire de Ressources naturelles Canada disponible sur notre site Web à ville.pontrouge.qc.ca/incendie.

Il est interdit d'allumer des feux d'artifice dans les rues, terrains sportifs et parcs. Puis, vous devez obtenir préalablement un permis auprès du Service incendie.

Feux à ciel ouvert

Il est interdit à toute personne d'allumer, d'avoir la garde ou de surveiller un feu extérieur en zone résidentielle ou agricole à moins d'avoir obtenu au préalable un permis de brûlage auprès du Service incendie et que toutes les conditions établies soient respectées lors du brûlage.

GRATUIT + OBLIGATOIRE

Votre demande doit être soumise au moins 3 jours ouvrables avant la date prévue du brûlage en utilisant le formulaire disponible au ville.pontrouge.qc.ca/incendie.



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF